



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 14 avril 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-008	Requérant :	Éric Malo
	Numéro de lot :	6 061 093
	Adresse civique :	14, croissant Saint-Aimé
	Nature et effet de la demande :	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à permettre, pour la construction unité d'habitation accessoire attachée (UHA) une superficie de plancher de 117 m².</p> <p>Le Règlement de zonage numéro 2019-342 prescrit, à l'article 6.81.2. 2^e alinéa, paragraphe 1), une superficie de plancher maximale de 115 m² pour une UHAA.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une superficie de plancher excédant de 2 m² la norme prescrite pour une UHAA.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 30 mars 2026.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe